

## Compte rendu CTSPIP en date du 14 mars 2018

Madame Anne BERARD, DAPA, a présidé ce comité technique dont l'ordre du jour comportait uniquement deux points.

L'ouverture du CP de la Santé rapidement acté, le reste de l'ordre du jour a été consacré à une information sur la prévention des risques psycho-sociaux.

Pour aborder et traiter cette problématique, une présentation des moyens en terme de ressources nous a été faite. Parmi ceci, un focus particulier a été réalisé sur les **psychologues des personnels**. Le SNEPAP-FSU a tenu à rappeler à l'administration que ces personnels engagés dans cette mission sont eux-même fragilisés de part leur précarité...

Nous avons également insisté sur le fait que ce sujet d'importance passait aussi par **la reconnaissance de la filière insertion et probation et de l'ensemble de ses agents**. En effet, entre les chantiers justice et la responsabilité que portent nos services quant à leur mise en œuvre, nous ne pouvons qu'être désenchantés par l'absence de propositions catégorielles !

**Pour le SNEPAP-FSU la réouverture du chantier statutaire ainsi qu'une revalorisation indemnitaire sont des conditions essentielles pour « le bien-être » des agents.**

Des groupes de travail, sur trois thématiques développées en items, vont être mis en place :

### ORGANISATION DU SERVICE ET CONDITIONS D'EXERCICE

- Organigrammes de référence en SPIP
- Qualité du dialogue social
- Sécurité des conditions de travail
- Règles relatives au temps de travail

### VALORISATION ET ATTRACTIVITE DE LA CARRIERE

- Adaptation (initiale et continue) à l'exercice des missions de tous les personnels intervenant en SPIP
- Formalisation et actualisation des règles de mobilité (CPIP et DPIP)
- Valorisation des métiers hors filière IP en SPIP et des ANT

### RELATIONS PROFESSIONNELLES AU SEIN DU SERVICE

- Positionnement DPIP/CPIP (en lien avec la réforme statutaire)
- Formation au management de l'encadrement
- Entretiens professionnels annuels
- Suivi des situations individuelles et collectives de souffrance au travail
- La définition d'indicateurs objectifs

Le SNEPAP-FSU a insisté pour que **la question des organigrammes** soit prioritaire car préalable nécessaire à bien d'autres sujets. En effet, nombre d'items ne peuvent être traités qu'une fois ce préalable posé.

De surcroît, même si l'angle d'attaque de la prévention des risques psycho-sociaux peut se comprendre, nous constatons aussi que plusieurs sujets sont à mettre en lien avec le développement des différents RPO. **Faut-il voir là une volonté du service Ressources Humaines de vouloir accompagner au mieux la naissance des RPO ?** Nous pouvons nous en féliciter.

Dans la même veine, le SNEPAP-FSU apprécie de voir que ce vaste sujet de la prévention des risques psycho-sociaux est abordé sous un angle riche. La problématisation de ce thème apporte une plus-value et une neutralité positive pour éviter de rester sous un angle factuel et ou juste d'amélioration des conditions de travail.

Cependant, le SNEPAP-FSU n'est pas dupe concernant certains enjeux. Ainsi certains sujets évoqués sont étonnant et ne semble être là que pour satisfaire une commande ministérielle, comme le sujet sur les règles de mobilité. Ou déconnectés de la réalité comme le positionnement DPIP/CPIP en lien avec une réforme reportée.

**Le SNEPAP FSU investira pleinement l'ensemble de ces groupes de travail pour faire avancer les droits des personnels et la reconnaissance de la filière insertion et probation.**

Paris, le 19 mars 2018